

<b>DEPARTEMENT</b>
OISE
<b>CANTON</b>
THOUROTTE
<b>COMMUNE</b>
RIBECOURT- DRESLINCOURT

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

### DECISION DU MAIRE

N° 2024-084

#### Demande de subvention Street art – Ecole Aristide Briand

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22, 26° et L1111-10 ;

**Vu** la délibération n°2023-024 en date du 06/03/2023 du Conseil Municipal donnant délégations au Maire pour « *demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit l'objet, dans la limite de 1 000 000 €* » ;

**Vu** le dispositif d'aide aux Communes et plus particulièrement, l'aide à l'animation locale et le Règlement départemental des aides aux communes et à leurs groupements 2024 ;

**Considérant** le projet de création d'une fresque de Street-Art sur un mur situé à l'école Aristide Briand relevant du domaine public de la Commune ;

#### DECIDONS :

**Article 1:** De solliciter l'octroi d'une subvention, au plus haut taux possible, pour participer au financement de la création d'une fresque de Street-Art par un artiste auprès du Conseil Départemental de l'Oise ;

**Article 2:** Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 4.970 € TTC ;

**Article 3:** Le plan de financement prévisionnel s'établi comme suit :

Sources de financement	Montant TTC	Taux de financement (%)
Autofinancement	3 628,00 €	73 %
Conseil Départemental	1 342,00 €	27 %

**Article 4:** Disons que la part non couverte par les subventions sera prise en charge sur le Budget Principal de la Commune.

**Article 5:** La présente décision fera l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ribécourt-Dreslincourt, le 3 juillet 2024

**Jean-Guy, LETOFFE**  
Maire

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240703-D2024084-DE



**PAGE ANNULEE**